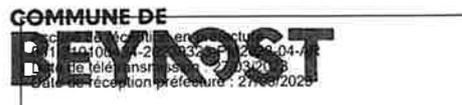


Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST



PM	2023	P04
----	------	-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté : Création d'un sens unique de circulation Chemin du Pont à Beynost
- Permanent.

Le Maire de la Commune de BEYNOST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2212-1 et 2212-2 et 2213-4

Vu le code de la Route, notamment son article R 110-1 et 2, R 411-5, R 411-7 et 8, R 411-25, R 412-30, R 415-7 et R 415-9

Vu le Code Pénal, notamment son article R610-5

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de cette voie, il y a lieu de réglementer le stationnement.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le Chemin du Pont à Beynost est réouvert à la circulation. L'Arrêté Municipal du 13 avril 1988 est abrogé.

ARTICLE 2 :

Un sens unique est instauré. La circulation de tous les véhicules sera interdite Chemin du Pont, dans le sens NORD/SUD, à partir de la RD1084 jusqu'au Chemin du Pré Mayeux.

ARTICLE 3 :

La signalisation relative à la présente réglementation sera mise en place par les services techniques de la Commune de Beynost.

ARTICLE 4 :

Les services de Police Municipale et Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

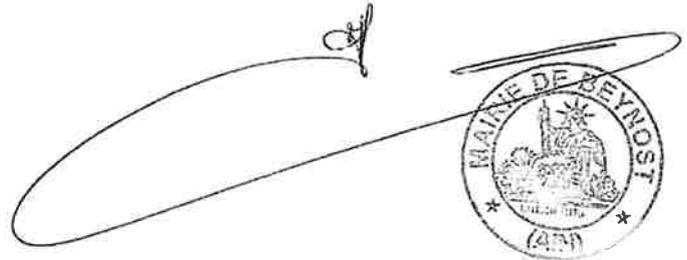
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète du Département de l'AIN
- Monsieur le Lieutenant de Brigade de Gendarmerie de Miribel
- Monsieur le responsable de Police Municipale
- Monsieur le responsable des services techniques

Chacun chargé en ce qui concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Beynost, le 23 mars 2023

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint Délégué,
Sergio MANCINI



The image shows a handwritten signature in black ink, which is a long, sweeping horizontal stroke with a small loop at the end. To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a cross, surrounded by the text 'MAIRIE DE BEYNOST' at the top and '(AIN)' at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the bottom text.